



**SYNDICAT DE TRANSPORT  
ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE LA CORRÈZE**

*Le Chadelbos*  
19600 Saint Pantaléon de Larche  
Tél : 05 55 22 61 30  
Fax : 05 55 22 64 10  
Mail : syttom19@syttom19.fr  
**www.syttom19.fr**

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice :	20
Nombre de délégués suppléants en exercice :	19
Nombre de délégués présents :	14
Nombre de votants :	16
Nombre de pouvoirs :	2

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE  
REÇU LE

22 DEC. 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille quinze et le 18 décembre à 15H15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 11 décembre 2015, s'est réuni au SYTTOM 19 au lieu-dit Le Chadelbos à St Pantaléon de Larche, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

**Etaient présents** : Madame Michèle GUILLOU, Messieurs Alain MAZET, Daniel GREGOIRE, Patrice SAINT RAYMOND, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Jean-Louis LAGEDAMON, Henri GRANET, Hervé GOUTILLÉ, Jean-François LABBAT, Jean-Luc RONDEAU.

**Absents excusés** : Mesdames France ROUIHAUD, Jeanine VIVIÈR, Messieurs Gérard FAISY, Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel ESCURAT, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT, Jean-Marie FREYSSELINE.

**Pouvoirs** : - Monsieur Jean-François MICHON à Monsieur Henri GRANET  
- Monsieur Philippe JENTY à Madame GUILLOU

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

### DELIBERATION N° 2015/12/19 : Prix de traitement des déchets pour le SYDED 46

**RAPPORTEUR** : Monsieur Marc CHATEL

Vu la délibération du Comité Syndical du SYTTOM 19 en date du 18 décembre 2013 concernant le partenariat entre le SYDED 46 et le SYTTOM 19 ;

Vu la convention de partenariat signée entre le SYDED 46 et le SYTTOM 19 en date du 23 décembre 2013 ;

Compte tenu des éléments budgétaires votés précédemment ;

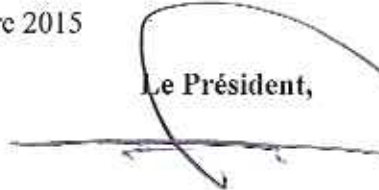
Je vous propose :

De fixer le prix de traitement des déchets du SYDED 46 à 106,60 € TTC TGAP incluse et en cas de hausse du tarif de tri SYDED 46, de faire évoluer ce montant proportionnellement à l'évolution tarifaire pratiquée par le SYDED 46.

*Monsieur Marc CHATEL invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur cette proposition.*

*La présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
A Saint Pantaléon de Larche, le 18 décembre 2015

Le Président,  
  
Marc CHATEL



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 22/12/2015 et publication ou notification du 22/12/2015

PRÉFECTURE DE LA CORREZE  
REÇU LE

22 DEC. 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ